



**AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT 525.1-2018**

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Jocelyne Laliberté, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge au cours de sa séance ordinaire tenue le 3 avril 2018 a adopté le règlement numéro 525.1-2018 portant le titre de :

«RÈGLEMENT 525.1-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 525-2018 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES FONCIÈRES ET LES TARIFICATIONS APPLICABLES POUR L'ANNÉE 2018 DE FAÇON À MODIFIER L'ARTICLE 4 ET À RETIRER L'ANNEXE «A»

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie dudit règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, LE 11 AVRIL 2018.

La greffière,

Jocelyne Laliberté, GMA